

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 23 novembre 2023
Délibération n°6

L'An deux mille vingt-trois le vingt-trois novembre à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le seize novembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Étaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - ALPHAND Thierry - JEANNE Virginie - MOUGIN Rémi - ALDEBERT Gérard – PRAT Christelle – GIRAUD Matthieu

Absents excusés : VERNET Laurent - MOSSO Véronique

Procurations : GRANET Alice à JEANNE Virginie - KIRKYACHARIAN Luc à MOREAU Gaëlle - COQUILLAT Catherine à GIRAUD Matthieu - ADISSON Frank à MOUTIER Gérard - VIESSANT Céline à MOUGIN Rémi

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : DESIGNATION ET REMUNERATION DU DIRECTEUR DE LA « REGIE DES REMONTEES MECANIKES ET DU DOMAINE SKIABLE DE PELVOUX-VALLOUISE »

Madame le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2221-14 du code général des collectivités territoriales, la régie des remontées mécaniques et du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise est notamment administrée par un directeur, désigné par le conseil municipal sur proposition du maire.

Par ailleurs, l'article R.2221-73 de ce même code pose le principe selon lequel la rémunération du directeur est fixée par le conseil municipal, sur proposition du maire.

Madame le maire expose qu'à la suite du départ du précédent directeur de la régie il convient, en application des dispositions précitées, que le conseil municipal se prononce sur la désignation du nouveau directeur de la régie des remontées mécaniques et sur la rémunération de celui-ci, comme suit :

- Nomination de monsieur Marc HUTTER au poste de Directeur de la Régie des Remontées Mécaniques et du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise dans le cadre d'un contrat Cadre Forfait Jour à durée déterminée, du 1^{er} décembre 2023 au 30 avril 2024, sans période d'essai ;
- Rémunération forfaitaire de monsieur Marc HUTTER correspondant à l'indice brut HEB 2 de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale relative au grade d'ingénieur général, exclusive de toutes primes et indemnités, quelles que soient leur nature.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2221-14 et suivants et R.2221-73 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°1 du 28 mai 2021 portant création de la régie des Remontées Mécaniques et du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération du conseil municipal n°4 du 21 septembre 2023 portant modification des statuts de la régie des Remontées Mécaniques et du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise ;

Vu les statuts de la régie des Remontées Mécaniques et du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise ;
Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie en date du 8 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Désigne** monsieur Marc HUTTER au poste de Directeur de la Régie des Remontées Mécaniques et du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise dans le cadre d'un contrat Cadre Forfait Jour à durée déterminée, du 1^{er} décembre 2023 au 30 avril 2024, sans période d'essai ;
- **Fixe** la rémunération de monsieur Marc HUTTER, directeur de la régie, au montant correspondant à l'indice brut HEB 2 de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale relative au grade d'ingénieur général ;
- **Précise** que cette rémunération forfaitaire est exclusive de toutes primes et indemnités, quelles que soient leur nature.
- **Autorise** madame le maire à signer tout acte ou document se rapportant à cette affaire ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

